

## Cérémonie de remise des permis piétons

1<sup>er</sup> Juin 2018

Mesdames, Messieurs,  
Chers enseignants,  
Et surtout chers enfants,

Bienvenue à tous,

La formation piéton, organisée avec l'aide et la complicité bienveillante de la police municipale, n'est pas une formation anecdotique.

En effet, et c'est important de le rappeler, nous avons toujours beaucoup à faire pour réapprendre à vivre ensemble dans nos espaces communs.

Le permis piéton est une parfaite occasion.

L'occasion d'apprendre à nos enfants quels sont leurs droits de piéton et que la meilleure manière de se protéger est d'abord de faire attention à soi en imaginant ce que peut faire l'autre, en anticipant.

Dans la rue, l'enfant piéton est particulièrement vulnérable.

Il faut avoir conscience que, parmi les piétons tués, un tiers sont des enfants de 0 à 14 ans.

Dans 40% des cas, l'accident se produit sur le trajet domicile-école et sur ou à proximité d'un passage piéton (source : sécurité routière).

Aucune barrière, aucun passage piéton, aucun feu rouge, aucune piste cyclable ne pourra remplacer cette conscience-là. Et c'est pour cela que ces formations sont importantes.

A Tassin, la formation théorique et pratique est dispensée pour la troisième année consécutive par les agents de Police Municipale **Stéphane et Benoit**.

Elle s'effectue sur le temps périscolaire, pour les enfants des classes de CE2 qui le souhaitent.

Sur le temps scolaire, cette formation concerne tous les enfants des classes publiques de CE2 au piéton dans la rue et les classes de CM1 en cours théorique au vélo.

Dès la rentrée prochaine, soit pour l'année scolaire 2019-2020, nous formerons les classes de CE2 au piéton dans la rue, de CM1 à la théorie du vélo dans la rue et les classes de CM2 à la pratique du vélo dans la rue.

Pour les parents, je tiens à vous rassurer. Tous les cours théoriques sont dispensés en salle de classe avec l'instituteur et la pratique est encadrée par les agents de PM.

Les enfants ont une chasuble orange de la Ville (il s'agit d'un parcours à réaliser dans la rue mettant en application la théorie).

De notre côté, nous élus, devons veiller à ce que cet apprentissage se conjugue à une amélioration constante, soutenue, de la sécurité de nos concitoyens, et ceux qui sont les plus vulnérables, nos enfants et nos personnes âgées.

"Rouler vite aux abords des écoles, pour éviter que votre petit soit en retard, revient à prendre le risque de mettre la vie d'un enfant en péril. Cet enfant peut être votre neveu, le fils d'un ami, d'une relation, d'un voisin, il peut être un camarade de classe de votre enfant... Pensez-y !"

Il est préférable que votre enfant arrive 2 minutes en retard à l'école que de mettre en péril la vie d'un enfant...

Les actions de sensibilisation, en matière de sécurité routière, doivent continuer à être portées, tant par les usagers de la route que par les pouvoirs publics.

Et elles ne pourront l'être qu'à la condition d'être concertées, expliquées, évaluées.

En faisant ce choix d'organiser une cérémonie de remise de permis piéton, la municipalité affirme sa volonté de voir les acteurs de notre ville, ceux qui construisent la vie quotidienne, être mis à l'honneur par les pouvoirs publics et les institutions.

Parce que si ce moment privilégié doit être festif, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une affaire sérieuse. C'est pourquoi, je suis fier de vous voir réunis aussi nombreux pour que les élus de votre ville vous remettent votre «permis piéton».

Aujourd'hui, ce sont **330** jeunes tassilunois qui, avec les agents de la Police municipale, ont découvert le «bien vivre ensemble».

Ce sont **169** jeunes élèves qui vont recevoir leur permis piétons et 161 jeunes élèves le permis vélo

C'est un véritable honneur pour l'élu que je suis de vous les remettre.

Je vous remercie.